Technip Energies lance BlueH2 by T.EN™ - une gamme de solutions aux coûts optimisés et à faibles émissions de CO2 pour la production d'hydrogène

06 Mai 2021

Technip Energies (PARIS:TE) annonce le lancement de BlueH_2 by T.EN™, sa gamme complète de solutions abordables et décarbonées pour la production d'hydrogène. L'hydrogène fait partie intégrante de la transition énergétique et, s'appuyant sur ses 50 ans d'expérience, Technip Energies étend son rôle aux solutions énergétiques bas / sans carbone.

Les solutions BlueH_2 by T.EN™ de Technip Energies offrent de nombreux avantages :

- Jusqu'à 99% de réduction de l'empreinte carbone par rapport aux procédés traditionnels de production d'hydrogène - de ~10 à 0,1 kg de CO_2 par kg d'H_2, tout en conservant une flexibilité permettant de s'adapter à chaque application individuelle.
- Rendement maximal en hydrogène, demande énergétique minimale (carburant + électricité) et techniques très efficaces, d'une part, de réduction du carbone et d'autre part, de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS), pour parvenir au coût le plus bas de l'hydrogène bleu (LCOH).
- Technologies éprouvées et équipements développés et propriétés de Technip Energies, disponibles dès à présent pour les clients.
- Intégration facultative d'une cogénération d'énergie à haute efficacité et à faible émission de carbone.

En plus de cibler les applications traditionnelles de production d'hydrogène à faible teneur en carbone, telles que le raffinage et la fabrication d'ammoniac, BlueH_2 by T.EN™ a été développé pour soutenir la décarbonation de nombreuses industries, telles que l'acier, le ciment, la production d'électricité, les oléfines et le GNL ainsi que pour faciliter les vecteurs d'énergie propre.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a commenté : *« En tant que leader du marché de l'hydrogène depuis près de 60 ans, nous sommes fiers de proposer cette gamme de technologies innovantes pour l'hydrogène bleu. BlueH_2 by T.EN ™ est un nouvel exemple de notre esprit pionnier et témoigne de notre engagement technologique en faveur d'une économie neutre en carbone et d'une société bas-carbone. »*

Technip Energies est un acteur majeur et innovant sur le marché de l'hydrogène, avec plus de 275 réalisations depuis notre premier déploiement en 1964, dont plus de 50 avec des installations de captage du carbone.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO_2. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR») négociés de gré-à-gré aux États-Unis.
Pour plus d'informations : www.technipenergies.com.

Clauses de non-responsabilité

Le présent communiqué vise seulement à fournir des informations aux actionnaires de Technip Energies. Le présent communiqué de presse ne vise pas à être distribué dans des pays exigeant un examen réglementaire préalable et une autorisation de distribuer un communiqué de presse de cette nature.

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des évènements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont

souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies) et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entrainer un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Contacts

Relations Investisseurs
Phil Lindsay
Directeur Relations Investisseurs
Tel: +44 203 429 3929
Email: Phillip Lindsay

Relations avec les médias
Stella Fumey
Directeur Relations Presse & Communication Digitale
Tel: +33 1 85 67 40 95
Email: Stella Fumey

Jason Hyonne
Chargé des Relations Publiques
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: Jason Hyonne